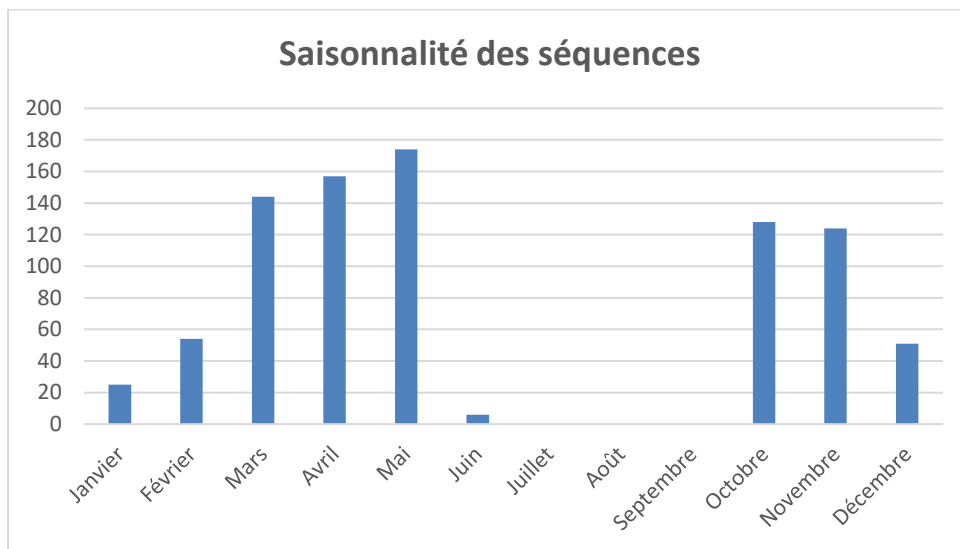


La pêche de loisir aux filets sur l'estran girondin en 2016

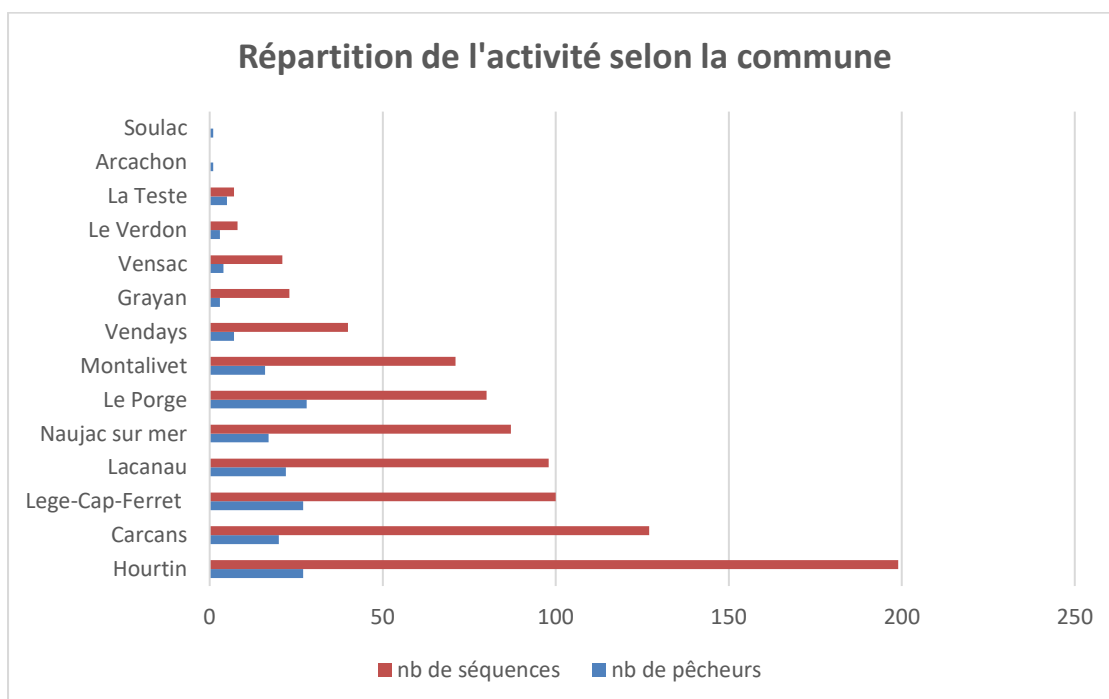
Les pêcheurs

Pour l'année 2016, 266 autorisations de pêche ont été délivrées par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer d'Arcachon.

L'activité déclarée dans les fiches de pêche¹ Définition de la séquence de pêche: le pêcheur pose son filet à la basse mer et le relève 12 heures plus tard à la basse mer suivante



- 179 pêcheurs ont rendu une fiche de pêche
- 866 séquences de pêche
- * 42 séquences sans captures (5%)
- l'activité maximale a été enregistrée le 20 mars: 21 pêcheurs ont posé un filet
- 198 dates de pêche



¹ La pratique de pêche au filets, sur l'estran, est soumise à une obligation de déclaration- arrêté annuel de la préfecture de la gironde

Les captures déclarées dans les fiches de pêche

Espèces	Poids (kg)
Mulets d'Europe	1 864
Bar commun	1 020
Dorade grise	601
Bar tacheté	409
Dorade royale	264
Maigre	166
Sar commun	107
Sole commune	101
Maquereau commun	68
Seiches diverses	65
Marbré	58
Chinchard commun	44
Aloses diverses	31
Turbot	27
Bogue	25
Raies diverses	19
Sole blonde	16
Barbue	14
Flet	12
Bonite à dos rayé	9
Divers	1,6
Baliste	0,7
Rouget barbet de roche	0,2

Espèces principales	Mulets d'Europe	Bar commun	Dorade grise	Bar tacheté
% poids total	38	21	12	8
Nb de séquences avec captures	493	354	289	226
Poids moyen/seq. (kg)	3.78	2.88	2.08	1.81
Poids maxi/ seq. (kg)	40	40	12.5	12
Poids mini/seq. (kg)	0.2	0.4	0.2	0.16
Ecart type	4.7	3.4	1.69	1.96

Détails pour les 4 premières espèces

23 espèces ou groupes d'espèces capturées pour un poids total de 4 922 kg

-Poids moyen/séquence: 5.6 kg

-Poids total maximum déclaré/pêcheur/an: 121 kg réalisés en 7 séquences

-Poids total minimum déclaré/pêcheur/an: 0.3 kg réalisé en 1 séquence

En moyenne, un pêcheur actif

- pêche 5 fois dans l'année

-capture annuellement 27.4 kg de poissons

Répartition des captures selon la commune

